



***Communiqué
Pour diffusion immédiate***

Budget 2010-2011

Accueil favorable à la poursuite du programme AccèsLogis et à la bonification du crédit d'impôt pour le maintien à domicile d'une personne âgée.

Montréal, le 30 mars 2010 - Le Réseau québécois des OSBL d'habitation accueille favorablement la poursuite du programme AccèsLogis ainsi que les bonifications du crédit d'impôt pour le maintien à domicile d'une personne âgée tel qu'annoncée aujourd'hui dans le budget du gouvernement du Québec.

Le ministre des Finances, monsieur Raymond Bachand, a annoncé aujourd'hui l'injection de 323 millions de dollars dans le développement du logement social et communautaire pour la construction de 3 000 nouveaux logements dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, la construction de 340 logements au Nunavik, ainsi que l'accélération de la réalisation des projets Accès Logis Québec en dehors des grandes villes et, plus particulièrement, dans les petites municipalités et en régions éloignées.

La grande majorité des logements développés dans le cadre de ce programme sont la propriété d'organismes sans but lucratif gérés par des conseils d'administration bénévoles issus de leur communauté.

La reconduction du programme AccèsLogis fait l'objet d'un large consensus non seulement dans le milieu de l'habitation communautaire mais également auprès des municipalités qui, partout au Québec, participent financièrement au développement de ces projets. La poursuite d'AccèsLogis contribuera, encore cette année, à stimuler le développement économique et le développement social à travers des formules originales et adaptées dans des secteurs le plus souvent délaissés par le marché privé.

Le Réseau québécois des OSBL d'habitation réitère toutefois son souhait de voir ces annonces annuelles prendre la forme d'engagements financiers sur plusieurs années de manière à mieux pouvoir planifier et coordonner le développement de l'habitation communautaire.

Le ministre Bachand a aussi annoncé des modifications qui vont dans le sens de nos demandes en ce qui concerne le crédit d'impôt pour le maintien à domicile d'une personne âgée. Plus particulièrement, la fréquence prescrite à l'égard du service de soins infirmiers sera réduite pour passer d'une période de présence d'au moins sept heures par jour à une période d'au moins trois heures par jour, donc 21h/sem. plutôt que 49h/sem.

Par contre, nous ne trouvons pas d'annonce de nouveaux investissements en soutien communautaire mais ceux-ci pourraient être cachés dans les crédits du ministère de la Santé et des services sociaux. Nous espérons que c'est le cas car les sommes actuellement prévues sont nettement insuffisantes.

Le Réseau québécois des OSBL d'habitation regroupe des organismes dont la mission première est d'offrir des logements sociaux à des personnes âgées, à des familles ou à des personnes ayant des besoins particuliers notamment.

-30-

Source : François Vermette
Réseau québécois des OSBL d'habitation
Tél. : (514) 846-0163
Cell. : (514) 605-6324